

Tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna



Hubert DELESALLE
Président des tribunaux
administratifs
de Nouvelle-Calédonie
et de Wallis-et-Futuna



Effectifs de la juridiction :

9

personnes dont :

4

magistrate
et magistrats

5

agentes et agent
de greffe

Des records. 2025 a été une année historique pour les tribunaux administratifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna car pour la première fois le cap des 1 000 recours enregistrés a été franchi, soit environ un doublement en 10 ans. Avec un chiffre total de 9 magistrats et personnels de greffe, un nombre également sans précédent de 679 décisions ont pu être rendues, à comparer au record de 556 décisions en 2015.

Des actions. Juge du quotidien et soucieux d'efficacité avec un délai de jugement de l'ordre de 6 mois, le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie a été amené à se prononcer tout au long de l'année sur des questions intéressant au plus près les citoyens, les entreprises ou les institutions du territoire : la responsabilité de l'État dans le cadre des émeutes survenues à compter du 13 mai 2024, l'accès à certains dispositifs d'aide de la province Sud, l'institution d'une taxe sur les panneaux solaires, la fermeture du collège de Rivière-Salée, etc.

Garant de la protection des libertés fondamentales, il s'est également prononcé au travers des procédures d'urgence dite de « référé », sur les interdictions de manifester dans le Grand Nouméa, sur l'utilisation des drones par les forces de l'ordre, ou bien encore sur les conditions de détention au « Camp Est ».

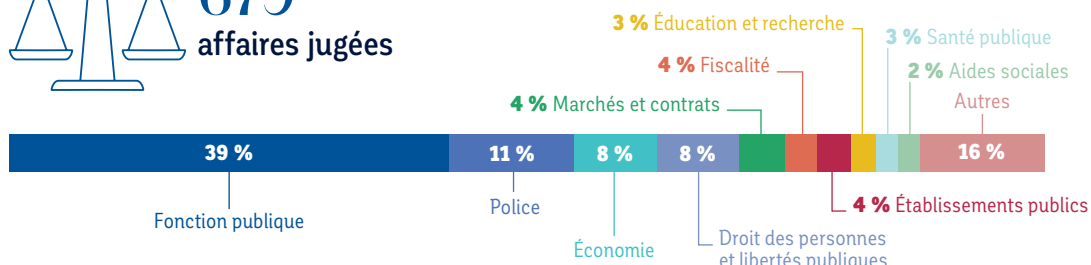
Par ailleurs, le tribunal administratif de Wallis-et-Futuna a siégé une fois à Mata-Utu pour des affaires concernant principalement des agents publics, et tenu une audience de référé en visioconférence.

Des rencontres. 2025 a été une année d'ouverture pour le tribunal : accueil d'étudiants en droit de l'Université de Nouvelle-Calédonie pour des audiences ou des stages de découverte, participation à la « Nuit du droit » autour du thème de l'accès au droit, visite du centre pénitentiaire et de la Société Le Nickel, rencontre avec les Forces armées en Nouvelle-Calédonie, ou déplacement à l'ordre des avocats et à la chambre territoriale des comptes pour un temps de présentation et d'échanges.

2025 en chiffres



679
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes, aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Économie : aides financières publiques, indemnités et amendes pour les entreprises

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Établissements publics : organisation, fonctionnement, finances et responsabilités des établissements publics

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire



78
affaires jugées en urgence (référés)

-1 % par rapport à 2024



1 075
affaires enregistrées

+63 % par rapport à 2024



6 mois et 9 jours
de délai moyen de jugement

+34 jours par rapport à 2024



2
médiations engagées